

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	22 (1930)
Heft:	11
Artikel:	Vieilles questions toujours en discussion : grandes fermes ou petites fermes? Part 2
Autor:	Gorni, Olindo
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-383794

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vieilles questions toujours en discussion.*

Grandes fermes ou petites fermes?

Par le Dr *Olindo Gorni*.

II.

L'emploi des capitaux en agriculture. Ses limites. Ses conséquences.

En dernier lieu on affirme la supériorité, dans un sens absolu, de la grande exploitation, parce qu'elle serait l'unique forme d'entreprise agricole qui permette, en le rendant rémunératrice, ce large emploi de capitaux qui est la condition indispensable pour faire de l'agriculture moderne. L'observation des faits démontre que cette affirmation n'a pas de valeur.

Il n'existe aucune entreprise véritablement grande qui, étant constituée comme unité d'exploitation, soit en même temps organisée suivant des systèmes intensifs de culture. Si l'on considère la quantité de capital employé, par hectare de terrain, dans les différents types d'entreprises, on trouve que — en comparaison des grandes exploitations — cette quantité de capital est plus grande dans les entreprises moyennes et aussi dans les petites. En réalité l'emploi du capital dans l'entreprise agricole impose des limites à l'étendue de celle-ci. Qu'on remarque, à ce propos, que lorsqu'on veut introduire dans une grande entreprise des améliorations dans le but de transformer les systèmes de culture d'extensifs en intensifs, qui demandent un bien plus large emploi de capitaux, on a *inévitablement* une fragmentation de la terre en unités moyennes et petites, suivant le système de culture qu'on peut et qu'on veut y introduire. On peut trouver des grandes fermes sur lesquelles on a fait des travaux ayant rendu possible et rémunératrice l'emploi de la culture intensive; et qui tout de même n'ont pas été fragmentées. Mais cela seulement en tant que propriétés. En tant qu'unités techniques, elles ont dû subir une fragmentation donnant lieu à des unités de modeste étendue, moyennes ou petites, directement exploitées ou confiées à des fermiers ou à des métayers.

L'explication de ces faits réside dans le caractère spécial du *risque* que courrent les capitaux employés dans l'agriculture.

Ne parlons pas du risque que court l'emploi de capitaux dans les travaux pour la mise sur pied des nouvelles fermes: tels que le desséchement des terres, la construction de moyens de communication, l'exécution de travaux pour l'irrigation, etc. Ce sont des travaux extraordinaires, qui absorbent des sommes énormes, presque toujours supérieures à la possibilité d'un particulier et qui ne donnent presque jamais un revenu immédiat rémunérateur et —

¹ Voir *Revue syndicale* d'octobre 1930, page 307 et s.)

ce qui est pire — susceptible d'être prévu. Ces travaux d'assainissement constituent pendant une période relativement longue, des opérations passives. Et pour ce genre de travaux, l'Etat doit intervenir au moyen de subventions et par le crédit à conditions de faveur, dans une mesure suffisante pour couvrir le passif. Autrement il doit se charger lui-même de leur exécution.

Le risque dont nous parlons apparaît lorsqu'il s'agit de l'exploitation normale de l'agriculture. Dans une ferme organisée suivant des systèmes de culture industriels, les sommes nécessaires pour son organisation et pour l'exploitation (achat du cheptel, de semences, d'engrais, etc. frais de main-d'œuvre et de direction; assurances, impôts, etc.) entrent toujours, par rapport à la valeur de la terre, dans des proportions très élevées. Quelquefois elles s'équivalent et quelquefois même elles sont supérieures. Or, l'emploi de ces sommes est exposé à un risque qui augmente en raison de l'étendue de l'entreprise. Si l'on imagine la surface de la ferme limitée par une circonference, nous pouvons dire que le risque de l'emploi de chaque unité de capital augmente à mesure qu'on procède du centre vers la périphérie dans le sens du rayon, selon un coefficient variable en sens progressif. A un certain point le risque atteindra de telles proportions qu'il deviendra insupportable par l'entreprise.

En quoi consiste ce risque? Il consiste d'abord dans la variabilité, dans l'incertitude de la production de la terre. La production agricole est assujettie aux vicissitudes de l'année sur lesquelles l'homme n'a qu'un faible pouvoir. La variabilité et l'incertitude constituent un danger de pertes qui seraient en proportion de la quantité considérable de capital engagé dans chaque unité de surface et qui, multipliées par un grand nombre d'hectares, prendraient les proportions d'une faillite.

Le risque consiste en outre dans le fait que la direction et le contrôle deviennent d'autant plus difficiles, coûteux et incertains que l'entreprise est plus complexe et plus vaste. Ce qui peut conduire à un coût de production trop élevé, tel qu'il rendrait l'exploitation agricole trop aléatoire.

L'influence différente des éléments travail et capital sur l'étendue de l'exploitation.

On arrive ainsi à la conclusion que *travail* et *capital* sont deux éléments qui limitent l'étendue de l'exploitation agricole. Leur application en agriculture entraîne la fragmentation des grandes fermes. Mais l'influence de l'un diffère de celle de l'autre. Quand, dans la combinaison des éléments de la production, le *travail* l'emporte sur le *capital*, la petite unité familiale se présente comme la forme d'exploitation la plus convenable. Pourquoi? Nous l'avons déjà dit. Parce que quand, dans le coût total de la production, le coût du travail occupe une place prépondérante, la rémunération

de cet élément doit rester entre les limites de la valeur de la production qui est extrêmement variable sans qu'on puisse en prévoir les oscillations. C'est donc à la fin de l'année — pas avant — que l'agriculteur saura si sa campagne lui a payé bien ou mal son travail¹. Il n'a pas de comptabilité; mais il sait que les conditions de sa ferme exigent une grande quantité de travail, s'il a recours à beaucoup de main-d'œuvre extérieure et aux machines, il doit rémunérer l'une et les autres suivant des prix fixés au moment de l'embauche, avant qu'il connaisse les résultats de l'année. Il sait que cela comporte des frais élevés tels que — si l'année n'est pas favorable — ils peuvent occuper dans le coût total de la production une place qui ne laisse pas de marge suffisante pour une juste rémunération de son travail, du travail de sa famille, de son capital. Il fera par conséquent tout le possible pour se passer de la main-d'œuvre extérieure et de l'usage des grandes machines, et pour suffire, lui et sa famille, à l'exécution des travaux nécessaires dans son exploitation. En conclusion, la ferme où les systèmes de culture en vigueur donnent au travail une place prépondérante dans la combinaison des éléments de la production, ne peut être que familiale, c'est-à-dire petite, proportionnée à la capacité de travail d'une famille de cultivateurs.

Qu'on regarde partout où la culture de la terre exige, pour toute la durée de l'année, plus de travail manuel que de capital. On trouvera la terre morcelée en petites exploitations familiales. Qu'on fasse attention aux conséquences de la transformation des systèmes de culture dans un *latifundium*. Si la combinaison des cultures qu'on adopte est telle que le travail de l'homme se trouve être l'élément prédominant dans le mécanisme de la production, le *latifundium* se morcellera en petites unités familiales, même s'il garde ses anciennes limites comme propriété.

Et alors, si dans certaines conditions du milieu la petite ferme familiale est celle qui répond le mieux aux exigences de la production agricole, il y a une conclusion à en tirer: qu'il faut l'aider pour qu'elle puisse donner tous les bons résultats que la société a droit d'attendre d'elle.

¹ Certains économistes voudraient établir *à priori* la rémunération du travail des petits exploitants. Ils lui attribuent le salaire établi pour la main-d'œuvre salariée. Système arbitraire qui ne tient pas compte de la nature spéciale de la petite ferme familiale où la rémunération du travail est variable d'après les résultats de l'année. Il est d'autant plus arbitraire que la détermination du salaire de la main-d'œuvre salariée est basée principalement sur les conditions spéciales, précaires, des ouvriers agricoles qui ne possèdent que leurs bras et ne sont pas sûrs de les employer toute l'année ou pour des années consécutives. En réalité, la rémunération du travail des petits exploitants — si établie par journée — est inférieure à la rémunération due par les ouvriers salariés. Est-ce à dire pour cela que la condition de l'ouvrier agricole salarié est supérieure à celle du petit exploitant? Pas du tout, car le petit exploitant cumule dans son bilan la rémunération pour son travail manuel, pour la direction, pour l'emploi du capital, sans considérer les conditions morales qui jouent un grand rôle.

L'influence du capital est différente. Lui aussi, s'il entre en grandes proportions dans les combinaisons des éléments de la production agricole, entraîne le morcellement de la grande ferme; mais pas en petites unités familiales. Cela pour deux motifs.

Le premier réside dans le fait de la proportion qui doit exister entre la somme des capitaux investis dans une ferme — les grandes machines en premier lieu — et l'étendue de la ferme même. Un agriculteur qui adopte dans son exploitation les systèmes industriels de culture, dispose nécessairement d'un stock considérable de grandes machines, organise dans beaucoup de cas l'élevage intensif du bétail pour la production du lait, ou de la viande, ou des reproducteurs, etc. Tout cela exige une étendue de la ferme correspondant soit à la capacité du travail des machines qui doivent travailler un nombre minimum remarquable de jours dans l'année, soit à la quantité de bétail auquel la ferme doit fournir la nourriture dans la mesure voulue par les exigences de l'industrie. L'emploi des capitaux impose par conséquent une étendue de la ferme supérieure — parfois de beaucoup — à celle des fermes familiales. Mais dans cette étendue il y a un maximum déterminé — nous l'avons vu — par le *risque* qui exclut toute possibilité de faire de l'agriculture industrielle dans les vastes superficies des *latifundia*.

L'autre motif réside dans la distribution des travaux pendant l'année. Les combinaisons des cultures que nous constatons d'ordinaire dans les petites fermes familiales, sont telles qu'une famille de cultivateurs trouve toute l'année deux conditions indispensables: une quantité de travail jamais — ou presque — supérieure à la quantité de bras dont elle dispose; une telle distribution des travaux dans l'année de manière qu'il y ait toujours quelque chose à faire. Si ce n'était pas ainsi, s'il y avait dans certains mois des quantités de travail de beaucoup supérieures à la capacité de la famille, cela créerait la nécessité du recours à la main-d'œuvre extérieure et à une large intervention des machines, avec les inconvénients que nous connaissons. S'il y avait en outre de longues périodes de chômage, cela causerait l'exode d'une partie de la famille, la plus vaillante, avec la conséquence d'un manque de bras quand le travail reprendra son train normal. Dans une exploitation où le travail manuel est la première source de revenu, la distribution régulière, uniforme autant que possible, des travaux constitue une caractéristique nécessaire.

Dans une ferme exploitée selon les systèmes industriels et basée principalement sur l'emploi du capital, cette nécessité n'existe pas. Qu'on considère, par exemple, les fermes où l'on cultive la betterave. Ici la distribution des travaux dans l'année est telle que dans certains mois il y a un besoin excessivement grand de main-d'œuvre pour faire front à l'exécution des travaux urgents de grande envergure, tandis que dans d'autres mois les travaux peu nombreux et moins pressants, n'exigent qu'un nombre très réduit d'ouvriers. Dans ces conditions, la ferme familiale ne saurait sub-

sister. C'est seulement la ferme moyenne, avec ses deux catégories d'ouvriers — les permanents pour les travaux ordinaires et les saisonniers ou journaliers pour les travaux extraordinaires — qui peut s'accorder avec cette organisation du travail.

En réalité, nous voyons partout que les formes industrielles d'exploitation agricole s'accompagnent toujours de fermes moyennes.

Des conclusions arbitraires.

A ce point de vue, les partisans de la grande ferme industrielle, en s'adaptant à l'idée d'une ferme moyenne pourvu qu'elle revête les caractères propres de l'usine, observent qu'il est question donc d'adopter les systèmes industriels et non pas les systèmes actifs créateurs de la petite ferme familiale. A leur tour les partisans de la petite ferme familiale observent qu'il faudrait favoriser par des moyens artificiels l'introduction des systèmes actifs. Le protectionnisme qui sépare les pays avec des conséquences économiques et politiques préoccupantes, trouve ici un argument en sa faveur.

Ce sont des conclusions tout à fait arbitraires. Car l'agriculteur, au moment où il s'applique à donner à sa ferme l'organisation qui paraît la plus rationnelle et la plus convenable n'est pas libre dans son choix. Il doit tenir compte de l'ensemble des conditions du milieu — climat, terrain, disponibilité de main-d'œuvre, communications, marchés, etc. — qui lui imposent l'adoption de tel ou tel système, de telle ou telle forme d'exploitation. Si ces conditions font obstacle à un large apport du travail et du capital dans l'exploitation, ce n'est que le *latifundium* qui peut triompher malgré toutes les récriminations dont il a été l'objet depuis Plinius jusqu'à nos temps. Si les conditions du milieu permettent un large apport de travail — plus que de capital — la petite ferme familiale en résultera inévitablement la forme d'entreprise plus convenable. Certains sociologues peuvent le regretter; mais s'ils vont, par exemple, visiter les zones où les cultures maraîchères, la culture des arbres fruitiers, etc., atteignent un haut degré d'importance, ils seront obligés — à moins qu'ils ne veuillent passer pour des fous ou pour des ignorants — de reconnaître que dans ces zones la petite ferme familiale seule peut subsister. Si les conditions du milieu mettent au premier plan, comme le plus important, l'élément capital, alors c'est la ferme industrielle qui prévaudra, avec une étendue moyenne.

Parler d'une tendance de l'exploitation agricole vers la concentration ou vers la fragmentation? C'est du temps perdu. Il n'y a rien d'absolu; il n'y a pas un processus évolutif qui soit imposé par des lois supérieures aux conditions naturelles et humaines de chaque pays, de chaque région, de chaque zone agricole. Dans la distribution de la terre on va vers la fragmentation si l'on passe

des systèmes extensifs aux systèmes intensifs — et il y aura formation de petites ou de moyennes fermes selon que des systèmes extensifs on passera aux systèmes actifs ou aux systèmes industriels.

Ces faits montrent que la discussion pour établir quelle est *en général* la forme d'exploitation supérieure — la grande ou la petite — n'est qu'un casse-tête inutile, bon pour les gens qui ne connaissent pas l'économie rurale.

Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B. I. T. a tenu sa cinquantième session du 7 au 12 octobre 1930 à Bruxelles.

Il a procédé à l'examen de la suite à donner à la décision de la Conférence internationale du travail inscrivant la question de la *durée du travail dans les mines de charbon* à l'ordre du jour de sa session de 1931, ainsi qu'à l'étude des conditions de procédure dans lesquelles ce problème doit revenir devant la conférence. Par 16 voix contre 5, le Conseil a adopté une résolution déclarant que c'est à la conférence qu'il appartient de décider si elle soumettra la question à une seule ou à une double discussion. Un projet de questionnaire établi par le Bureau sera envoyé aux gouvernements, ainsi qu'un rapport bleu contenant un ou plusieurs projets de conventions rédigés sur la base des rapports des gouvernements.

Le Conseil a chargé le Bureau de compléter en temps utile la documentation relative à la *durée du travail dans les mines de lignite*.

Le Conseil a procédé ensuite à un examen des questions susceptibles d'être inscrites à *l'ordre du jour de la session de 1932* de la conférence. Il a décidé d'inscrire la question de la suppression des bureaux de placement payants. Il a retenu provisoirement les trois questions suivantes: assurance-vieillesse-invalidité, les congés payés et l'assurance-chômage. Une décision définitive sera prise à la session de janvier.

Une *conférence technique préparatoire pour les questions maritimes* sera convoquée pour le mois d'octobre 1931. Y seront invités tous les Etats dont les navires de mer, à l'exception des bateaux de moins de cent tonnes, ont au total une jauge brute de 250,000 tonneaux.

Le Conseil a examiné les suites à donner à diverses résolutions adoptées à la Conférence internationale de juin dernier et décidé entre autres, de charger le Bureau d'entreprendre une étude préliminaire sur les tendances générales du mouvement d'éducation ouvrière. Une autre étude portera sur les divers aspects de la liberté syndicale. Le résultat de cette étude sera soumis à la session d'avril 1931.

Diverses autres questions ont retenu l'attention du Conseil: les décisions de l'assemblée de la Société des Nations; les rapports annuels soumis conformément à l'article 408 du Traité de Paix; la conférence sur la silicose, etc.

La proposition du représentant ouvrier suisse, concernant le *chômage*, a soulevé un gros débat. Cette proposition tend à une étude approfondie des divers facteurs du chômage en indiquant notamment: les luttes douanières entre les Etats, la mauvaise répartition internationale des capitaux et des matières premières, la mauvaise répartition des revenus nationaux entre les différentes classes de la population, les difficultés d'adaptation de la production aux besoins de la consommation, le développement de nouvelles industries et les modifications de la technique industrielle.